

**Zitiervorschlag:** Anonyme (Charles de Fieux de Mouhy) (Hrsg.): "No. 17.", in: *La Bigarure*, Vol.3\17 (1750), S. 129-136, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Hrsg.): Die "Spectators" im internationalen Kontext. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.4647

N°. 17.

IL n'est point sur la Terre de félicité comparable à celle que l'on goûte dans un bon Mariage. Il n'est point de suplice dans le monde qui approche de celui que souffrent deux Epoux mal assortis, que ce lieu indissoluble oblige de passer ensemble des jours pleins d'amertume & d'horreur.

*L'état du Mariage*

*Est des humains le plus cher avantage,  
Quand le raport des esprits & des cœurs,  
Des sentiments, des goûts, & des humeurs,  
Serre ces nœuds tissus par la Nature,  
Que l'Amour forme, & que l'Honneur épure.  
Dieux ! quel plaisir d'aimer publiquement,  
Et de porter le nom de son Amant !  
Votre maison, vos gens, votre Livrée,  
Tout vous retrace une image adorée,  
Et vos Enfants, ces gages précieux,  
Nez de l'Amour, en font de nouveaux nœuds.  
Un tel Hymen, une union si chere,  
Si l'on en voit, c'est le Ciel sur la Terre.  
Mais tristement vendre, par un Contrat,  
Sa liberté, son nom, & son état,  
Aux volontez d'un Maître Despotique  
Dont on devient le premier Domestique ;  
Se quereller, ou s'éviter le jour,  
Sans joye à table, & la nuit sans amour,  
Trembler toujours d'avoir une foiblesse,  
Y succomber, ou combattre sans cesse,  
Tromper son Maitre, ou vivre sans espoir  
Dans les langueurs d'un importun devoir,  
Gémir, sécher dans sa douleur profonde ;  
Un tel Hymen est l'Enfer de ce monde.*

QUE de gens, Monsieur, ont éprouvé, éprouvent, & éprouveront encore cette dernière Vérité ! Jugez-en par l'exemple que je vai vous en donner, & dont tout *Paris* vient d'être instruit par des Ecrits & des pièces juridiques. C'est celui ce <sic> la Marquise de *Melun*, ci-devant Comtesse de *Nogent*, dont le Procès a donné beaucoup d'occupation à notre Parlement. Cette Dame y a porté des plaintes très-ameres contre le Marquis son Epoux, demandant d'être séparée d'avec lui ; que la Donation mutuelle, portée par son Contrat de Mariage, soit révoquée, qu'on l'admette à la preuve des faits qu'elle allègue sur la dissipation de ses biens, & à faire valoir toutes les plaintes qu'elle a déjà formées ci devant contre son Mari.

LA Marquise de *Melun*, fille du Comte de *Nogent*, Lieutenant Général des Armées du Roi, se trouvoit, avant son mariage, en possession de la Terre de *Nogent*, valant 40000. livres de revenu, & de 25000. livres en Meubles

& Bijoux, Richesses qui sont toutes disparues (du moins à ce qu'elle prétend) par la dissipation qu'en a fait son Mari, en moins de quatre ans, soit en les vendant beaucoup au dessous de leur juste valeur, soit en disposant secrettement du prix qu'il en a reçu, soit en connivant avec des Créanciers supposez, ou du moins dont les dettes n'étoient pas liquides.

EN 1740, deux événements, presque semblables, occupoient tout *Paris*. La Comtesse de *Nogent* étoit alors soupçonnée de vouloir se mésallier. Pour prévenir cet inconvénient, ses parents la firent mettre dans un Couvent. Dans ce même tems Madame de . . . , éprouvoit de semblables violences de la part de sa famille. Le Marquis de *Melun*, attentif aux événements publics, profita de ces deux contre tems. Il s'insinua d'abord auprès de Madame de . . . & sçut si bien conduire son manège, qu'il l'amena à la conclusion d'un Contrat de Mariage. Ce fait surprend d'autant plus, que le Marquis de *Melun* n'a pas plus les avantages du Corps pour plaire, que les aisances de la fortune. Aussi la réflexion fit elle modérer les premiers transports de Madame de . . . Elle proposa, au lieu de la consommation du mariage, vingt mille écus au Marquis qui les accepta.

IL se tourna alors du coté de la Comtesse de *Nogent*. Il étoit question de s'insinuer auprès d'elle. Le Marquis en trouva bientôt les moyens. La Comtesse, qui venoit de se soustraire à la persécution de ses parents, se trouvoit alors presque sans Domestiques, sans parents, & sans amis. Ses malheurs & sa captivité les avoit tous les éloignés. Dans cet état d'abandon, le premier Domestique qui se presenta à elle fut une <sic> jeune homme, fils d'un Portier attaché à M. de *Melun*. Cet homme aposté loua infiniment la générosité du Marquis, & les bienfaits qu'il avoit reçus de lui ; il vanta fort son zèle pour les personnes malheureuses, & surtout il n'oublia pas la complaisance qu'il avoit eu pour Madame de . . . qu'il avoit, disoit-il, mis à l'abri de la méchanceté de ses parents

IL n'en salut pas davantage pour prévenir la Comtesse en sa faveur, Quelques jours se passerent, après lesquels le Marquis se fit annoncer chez elle. La curiosité de voir cet homme si généreux l'emporta sur la surprise que causoit une visite si inopinée. Il fut admis ; & dès ce jour il plaignit tant la Comtesse, que celle-ci le crut propre à la consoler de toutes les duretez qu'elle recevoit de la part de sa famille, si, d'un côté, les biens du Marquis ne rachetoient pas la cécité <sup>\*1</sup> dont il étoit affligé de l'autre, les incommoditez de la Comtesse n'influoient pas avec ses grands biens. Jusque-là le Mariage pouvoit être regardé comme assorti. Quelques visites un peu plus assidues, quelques plaintes qui échapoient à la Comtesse amenerent le Marquis au but qu'il s'étoit proposé. Il se crut assez bien dans l'esprit de la Comtesse pour lui confier le secret de son cœur. « Si vous n'aviez pas, lui dit-il un jour, de répugnance à vous unir avec un homme aussi infirme que moi, vous ne seriez pas dans la peine où je vous vois ; je vous garantirois de cette persécution. Voulez-vous y succomber ? Vous êtes votre Maitresse, Mademoiselle ». Il soupira & se tut.

LA Comtesse, qu'il avoit soin d'intimider chaque jour sur de nouvelles poursuites de la part de ses parents, se laissa surprendre à cette douceur & à cette générosité apparentes. Du moins elle ne lui témoigna point de répugnance pour ce qu'il venoit de lui proposer. Son silence fut pris pour un aveu ; on publia qu'elle se marioit ; le Contrat se fit ; & la Comtesse de *Nogent*, autant par haine pour sa famille, & peut-être même plus que par amour, prit la plume & signa une Donation mutuelle de tous ses biens. On passa à la Cérémonie de l'Eglise qui fut des plus précipitées pour ne point laisser de tems à la réflexion. Les Bans furent publiés sous les noms simples de famille sans y ajouter les qualitez ; & le mariage fut fait dans une autre Paroisse sans témoins, au moins de la part de Madame la Marquise. Ce fut ainsi que la Comtesse de *Nogent* se maria à l'âge de 35 ans.

A PEINE (continue cette Dame, dans son Mémoire,) à peine étions nous sortis de l'Eglise & rentrez dans l'Hôtel, que M. de *Melun* me dit-il : « Madame, votre état vient de changer : Vous avez été votre Maitresse jusqu'à present : Aujourd'hui je suis le Maitre, je ne veux pas que vous vous mêliez de quoi-que-ce soit. Donnez moi les clefs de vos armoires ; remettez-moi tous vos titres & papiers. J'entends faire maison neuve, votre Intendant va avoir son congé ». Ce premier debut annonce assez un caractere de Maitre, & d'un Maitre rigide. On ne fut pas long-tems sans interpréter, sous des prétextes infamants, la détention de la Marquise avant son mariage. Ses plus grands ennemis ne s'étoient point imaginez de toucher ce point. Il étoit réservé au Marquis de *Melun* de s'en illustrer. Sa jalousie crut, au lieu de s'affoiblir ; Se croyant toujours environné de rivaux, tous les objets sensibles étoient pour lui autant d'ennemis dont-il redoutoit la galanterie. Tantôt il prenoit ses Domestiques

---

<sup>1</sup> \* Terme nouveau, & qui nous paroît mériter une place dans la première édition qu'on fera du *Dictionnaire Néologique*.

pour des Galants chéris, & leur faisoit mille suppliques de borner leurs visites ; tantôt, sans aucun égard pour les bienséances, il s'avisait de sévir contre des gens de distinction qu'il prenoit pour ses Domestiques. Il n'y eut pas jusqu'aux femmes de chambre mêmes, qui se ressentirent de sa brutalité.

IL ne s'en tenoit pas là. Il publioit partout le dérangement de sa femme. Après une longue absence du Marquis, il arriva un jour que Madame étoit à la Messe lorsqu'il arriva. Dès qu'il fut entré, il s'empare de toutes les clefs, fait sauter les serrures qu'il ne peut ouvrir, & sembloit vouloir tout emporter. La Marquise revient de la Messe. La première carasse qu'on lui fait est un Livre qui lui vole au visage. L'Abbé *Descors* étoit le Héros de cette Scène. Elle implore son Mari, mais inutilement tandis que l'Abbé lui décharge un coup de pied dans les jambes, le Marquis crie que c'est un de ses Amis.

TANT de Scènes honteuses & flétrissantes, déterminèrent la Marquise à quitter la maison ; mais elle ne fut pas plus en sûreté ailleurs. Le Marquis la poursuivoit partout, & forçoit les Propriétaires de la faire sortir de chez eux. Il portoit même la méchanceté jusqu'à feindre des Ordres du Roi en vertu desquels il faisoit entrer garnison dans son Appartement. Insultée jusqu'au point de se voir présenter la Bayonnette au bout du fusil, il ne manquoit plus à son infortune qu'une scène qui la rendit la fable de la plus vile populace. Elle arriva au moment que la Marquise étoit prête à quitter la dernière maison Bourgeoise qu'elle a occupée. Les indignitez qu'on lui proféra au milieu d'une cour attirèrent tout le peuple, dont la maison se trouva remplie en un instant. Quel Spectacle ! Un Magistrat, monté, pour ainsi dire, sur la Tribune, déclamoit contre la prostitution avec la plus scandaleuse indécence ; & un Mari, par ses gestes, tiroit les conséquences & en marquoit l'application. Le premier s'excite & s'irrite par ses propos horreurs qu'il vomit ; Le second plus tranquille rit, bat des mains, & applaudit aux insultes dont la honte réjaillit sur lui.

APRÈS un traitement aussi indigne, il ne restoit plus à la Marquise de *Melun* d'autre ressource, ni d'autre parti à prendre, que celui de se retirer dans un Couvent. C'est ce qu'elle fit. Elle prit soin de ramasser ce qu'elle put de meubles qu'elle vendit, & de l'argent qui en provint, elle paya un quartier de sa pension. Ne pouvant plus être insultée, on fit le Procès à son Intendant & à sa femme de chambre, sous prétexte qu'ils avoient volé les effets que leur Maitresse avoit fait enlever ; on publia même qu'ils avoient fait enlever leur Maitresse. La Vérité se découvrit enfin. Le quartier de la pension étant expiré, & ne pouvant obtenir de crédit pour le suivant, la Marquise fut quelque tems errante dans *Paris*, importunant ses Amis, & obligée de vendre ses derniers meubles pour subsister. Le Marquis de *Melun* s'imagina, que dans cette extrémité, sa femme, qu'il avoit dépouillée de tous ses biens, se croiroit trop heureuse d'en accepter la part qu'il voudroit bien lui faire. Dans cette vue il lui fit offrir une pension de 1200 livres, si elle vouloit se retirer dans un Couvent. Elle l'accepta, & cet Accord fut confirmé par la Justice. Cette somme, quoique modique, est à peine arrêtée, qu'on en retranche une partie sous de vains prétextes ; enfin on lui rend ce séjour le plus triste, & sa situation la plus dure que l'on peut. On y joint même encore la raillerie en exhortant la Marquise, par de pieuses Lettres, à faire penitence de ses égarements passez & à mépriser les biens de ce monde qui ne sont que vanité & que néant.

VOILA un échantillon des traitements que la Marquise dit avoir reçus de son Epoux, & sur lesquels elle a fait faire des informations en bonne forme. A l'égard de la dissipation de ses biens, dont elle l'accuse, elle ajoute que ce Seigneur, ayant contracté des dettes considérables, s'est fait forcer par ses Créanciers à vendre les biens qui appartenoient à sa femme ; qu'il eut l'adresse de tirer d'elle une Procuration pour faire au moins paroître un consentement de sa part ; que muni de cette pièce, il a recherché tous les créances, non liquides, qu'il a pu imaginer ; que quoique ni les uns ni les autres n'ayent jamais formé aucunes prétentions sur les biens de la Marquise, il en a néanmoins acheté les Actions, & a fait mettre, en conséquence, en decret les biens de sa femme ; que sa Terre de *Nogent*, qui valoit neuf cents mille livres, a été vendue pour cinquante huit mille ; enfin que les meubles & bijoux avoient été de même dissipés. La Marquise a offert au Parlement de lui donner les preuves juridiques de ces derniers faits, aussi bien que des précédents.

JE ne doute point, Monsieur, que cette Histoire, dont je vous prie de faire part aux Dames qui composent la Société de votre aimable Sœur, ne les touche & ne les attendrisse beaucoup. Il s'en faut un peu qu'elle fasse ici la même impression sur nous qui sommes accoutumés à voir de pareilles Scènes parmi les Grands. Vous sçavez, en effet, l'ayant vu de vos propres yeux pendant le séjour que vous avez fait à *Paris*, de quelle façon la plupart de ces Messieurs vivent avec leurs femmes. Il est vrai que, de leur côté, quelques unes s'en vengent d'une manière beaucoup plus douce pour elles, & bien moins éclatantes, que n'a fait ici la Marquise de *Melun*. Quelle leçon

pour toutes les personnes du Sexe qui sont tentées de goûter du Mariage ! Qui les assurera qu'elles n'auront pas le sort de cette Marquise, & de tant de milliers d'autres femmes dont les chagrins journaliers, pour être secrets, n'en sont pas moins cuisants ? Que les unes & les autres me permettent de leur adresser ici ces beaux Vers d'un de nos plus grands Poètes, & dont l'expérience démontre tous les jours la Vérité.

Sexe aimable & charmant, *dans le siècle où nous sommes,*

*Voilà votre pouvoir sur les esprits des hommes !*

*Voilà ce qui vous reste, & l'ordinaire effet*

*De l'amour qu'on vous offre & des Vœux qu'on vous fait,*

*Tant qu'ils ne sont qu'Amants, vous êtes Souveraines,*

*Et jusqu'à la conquête, ils vous traitent en Reines ;*

*Mais après l'Himénée ils sont Rois à leur tour. <sup>\*2</sup>*

« MAIS quoi, me diront-elles Nous faudra-t-il donc renoncer aux douceurs <sic> de l'Amour, & passer nos jours dans un triste & perpétuel Célibat ? S'il est des Mariages malheureux, n'y en a-t-il pas aussi, quoique en petit nombre, qui font la félicité de ceux qui ont le bonheur de bien rencontrer ? Pourquoi voulez-vous que nous ne soyons pas de ce nombre ? »

BEAUTEZ, je le souhaite de tout mon cœur, & que votre fortune égale votre mérite ! Mais, n'est-ce point vous flatter un peu trop, que de vous mettre si hardiment au rang de ces Bienheureuses Prédestinées ? Toutes les personnes de votre Sexe qui se sont mises sous ce joug, s'en sont flattées de même ; Mais l'illusion a été bien-tôt dissipée ; & il ne reste à la plûpart qu'un triste repentir de n'avoir pas profité de l'Avis que vous me permettrez de vous donner ici.

CRAIGNEZ *le premier feu du flambeau d'Himénée ;*

*Il brille autant que celui de l'Amour ;*

*Mais bien souvent, en moins d'un jour*

*Sa flame se change en fumée.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris ce 22 May 1750.

#### ERRATA.

Dans le N°. 15. à la page 118, ligne dernière, à la place de ces mots, *Eventat chullist patrui*, lisez, *Eveniot patrui*, &c.

#### LIVRES NOUVEAUX

Qui se vendent dans la Boutique de *Pierre Gosse, Junior*, Libraire de S.  
A. R. sur le Plein, la seconde Maison près du Heerenstraat, à la Haye.

CRitique de l'Esprit des Loix tirée des Nouvelles Ecclesiastiques de France du 9 Octobre 1749. 12. 1750.

Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne tiré en partie du Latin de Mr. J. A. Turretin, par J. Verner, 8.  
7 Sections Complets Geneve, 1748. & suivants.

Poésies diverses du Pere du Cerceau, 12. Amst. 1749.

---

<sup>2</sup> P. Corneille, Tragedie de *Policucte*, Acte I. Scène 3.

Hypothèse Demonstrative Philosophique, physique & Géométrique sur le Flux & Reflex de la Mer. 4. *fig.* 1748.  
Les Poësies de M. Gresset ou Recueil Complet des différens Ouvrages de cet Auteur qui ont paru jusqu'à  
présent, 8. 2 *vol.* Paris 1750.